

Info.pl@ine

N° 294 – 3 décembre 2009 - 1 page

RELIQUATS AZOTES 2010

Le raisonnement de vos apports d'azote reste un élément incontournable pour concilier objectif de production et gain économique. De plus, le 4^{ème} programme d'action nitrates impose dès 2010, la réalisation de reliquats d'azote sur blé (2), orge de printemps (1) et betterave (1).

Ainsi, le respect des préconisations du plan prévisionnel à partir de ces mesures de reliquats d'azote en sortie d'hiver vous garantit de raisonner au mieux votre fertilisation et vos marges tout en respectant la réglementation.

Dans cet objectif, la Chambre d'Agriculture vous propose :

- la réalisation de reliquats d'azote par un laboratoire agréé (Laboratoire SAS-Orléans) à un prix préférentiel :

3 analyses effectuées + la 4^{ème} gratuite
à raison de 36,50 €HT/ parcelle pour 3 horizons ou 29 €HT/ parcelle pour 2 horizons

- le calcul de la dose conseillée avec les références adaptées à votre situation agronomique,
- des prélèvements par quad pour un coût supplémentaire de 26 €HT/parcelle,
- des tarières à disposition dans les différents bureaux de la Chambre d'Agriculture – renseignez-vous.

➤ **Si vous êtes intéressé, le coupon ci-dessous est à retourner par courrier ou par fax**
avant le 18 décembre 2009

à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie Environnement
418, rue Aristide Briand - 77350 Le Mée-sur-Seine

➤ Pour tout renseignement : contactez-nous au 01 64 79 30 84 ou par FAX au 01 64 37 17 08



	Nom ou raison sociale :	Tél :
		(portable si possible)
	Adresse :	Commune :
Je souhaite réaliser des reliquats d'azote en 2010 sur <input type="text"/>		parcelles
<i>à raison de 36,50 € HT par parcelle pour 3 horizons (29 € HT pour 2 horizons)</i>		
La 4^{ème} parcelle GRATUITE (paiement à réception de la facture envoyée par le SAS)		
Liste des communes où se situent les parcelles :		
.....		
Les prélèvements de sol seront réalisés par		le
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Signature
QUAD	Moi-même	
pour un coût supplémentaire de 26 € HT par parcelle.	Des tarières sont à disposition à la CA77 - renseignez-vous.	



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

